

# Kernum

PROJET DE PARC SOLAIRE AU SOL  
MERLON DE LA LANDE DU MAINE SUD  
LAFARGE HOLCIM CEMENTS (53)



1



**Partie 1. Présentation du site**  
*Principaux éléments*

**Partie 2. Raisons du choix du projet**  
*Enjeux identifiés*

**Partie 3. Présentation du projet**  
*Implantation et aménagements*

**Partie 4. Prochaines étapes**  
*Calendrier*

# Partie 1 : Présentation du site

- Environ 2 km au Sud-Ouest du bourg de Saint-Pierre-la-Cour (distance projet/église du centre bourg)
- Terrains appartenant à la cimenterie LAFARGE HOLCIM CEMENTS.



Figure 1 : Localisation du projet (source : Géoportail)

# Partie 1 : Présentation du site

- Situé sur un merlon constitué d'argile et revégétalisé
- Merlon avec fonction de ruissellement et drainage des eaux de pluie
- Panneaux photovoltaïques pouvant s'implanter sur le dôme
- Site ICPE





# Partie 1 : Présentation du site

## Urbanisme :

- Le 16 décembre 2019, le Conseil communautaire de Laval Agglomération a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron.
- Secteur Ar destiné aux dispositifs de production d'énergies renouvelable où sont autorisées sous conditions :

*« Les constructions, installations, les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés qui doivent être liés et nécessaires au fonctionnement de la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien...). »*



— Haies à protéger (enjeu fort)

— Haies à protéger (enjeu moyen)

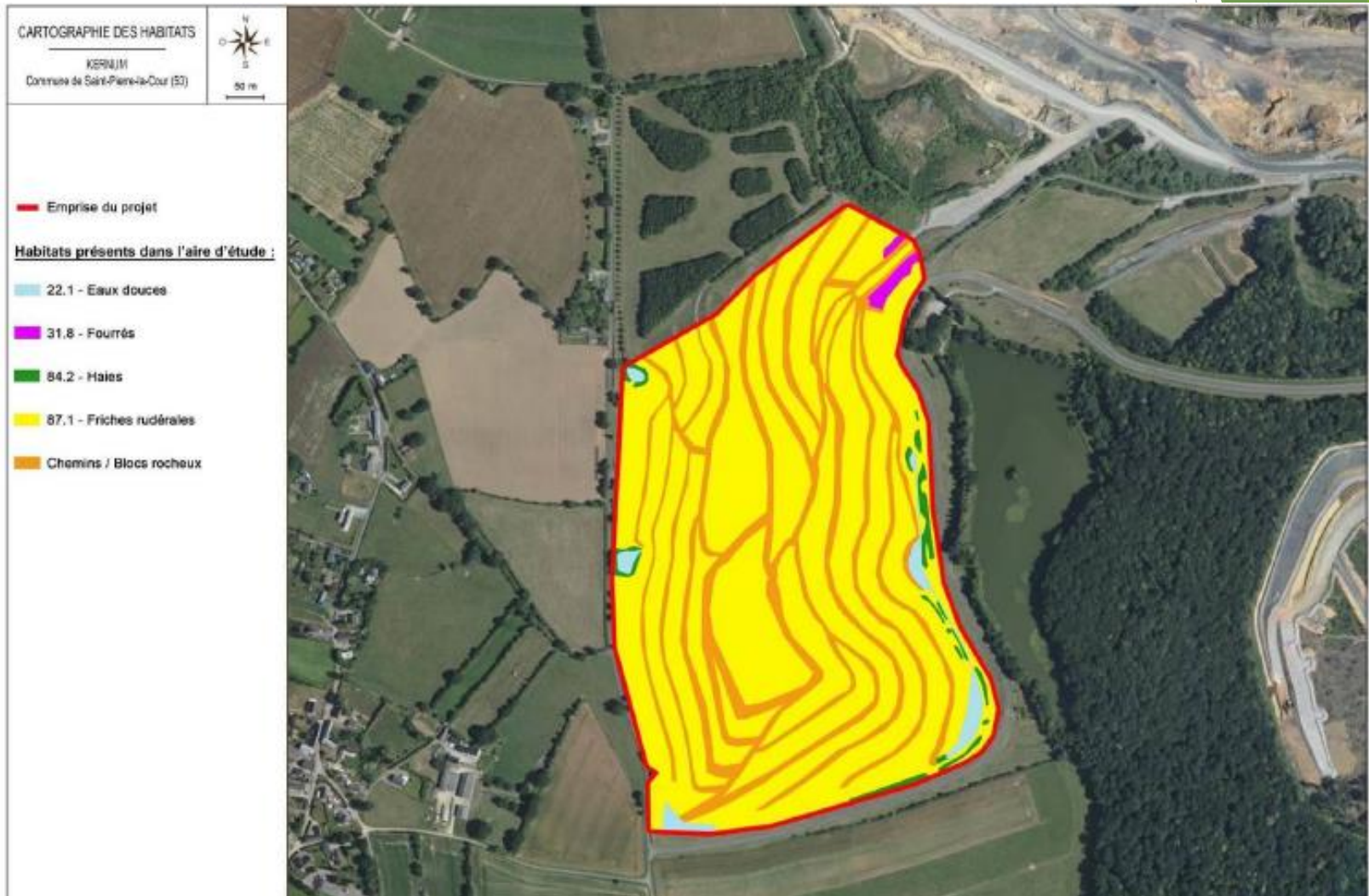
Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Zones de recherche et d'exploitation de carrière

# Partie 1 : Présentation du site

## Milieu naturel :

- 4 passages naturalistes (1 par saison / Jour+Nuit) répartis entre septembre 2019 et juin 2020.



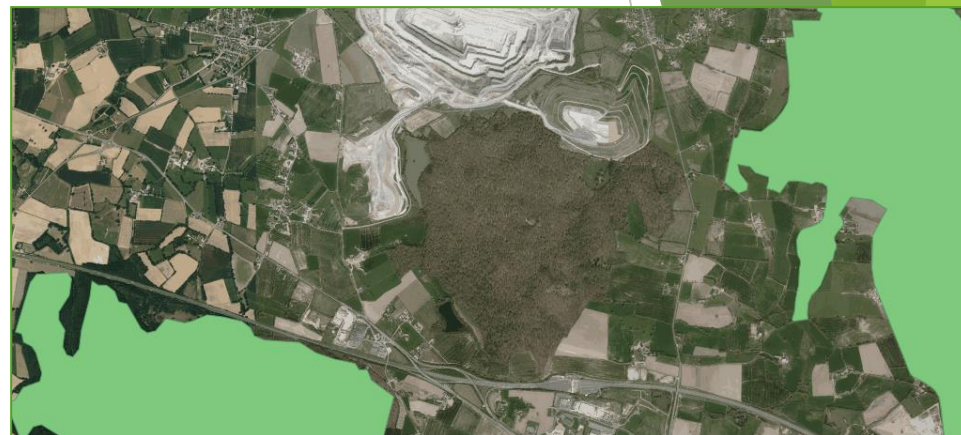


# Partie 1 : Présentation du site

## Milieu naturel :



*Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF de type I « Ancienne carrière de l'écume », « Etang de la forge à Port-Brillet », « Etang du Moulin neuf » et « Etang de Cornesse ».*



*Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF de type II « Forêt du Pertre » et « Bois des Gravelles ».*

## Partie 2. Raisons du choix du projet

### Enjeux identifiés :

- Impact paysager : volet paysager approfondi dans l'étude d'impact, concertation avec les habitants. **Cohérence paysagère** avec les infrastructures de la cimenterie
  - compatibilité de l'installation photovoltaïque avec le périmètre de déclaration de carrière : **cessation partielle d'activité**
  - compatibilité du projet avec le règlement du PLUi du Pays de Loiron : STECAL en **Secteur Ar** destiné aux dispositifs de production d'énergies renouvelable
  - Environnement vibratile: suivi par **sismographe**
  - **Raccordement** : étude RTE, raccordement envisagé sur le poste électrique de Lafarge Holcim Ciments 90 kV Bréal sur la commune de SPLC
  - **Biodiversité** : enjeux évités, pas d'intervention sur les mares et haies environnantes
  - Stabilité du merlon : étude géotechnique réalisée, orientation type **fondations**
  - Fonction **hydraulique** du merlon : étude de gestion des eaux superficielles
- 
- ➔ **Difficultés levées, pertinence dans les choix d'implantation**
  - ➔ **Pas de risque de conflit d'usage du sol, pas d'enjeu agricole**
  - ➔ **Opportunité de reconversion pour ce secteur**

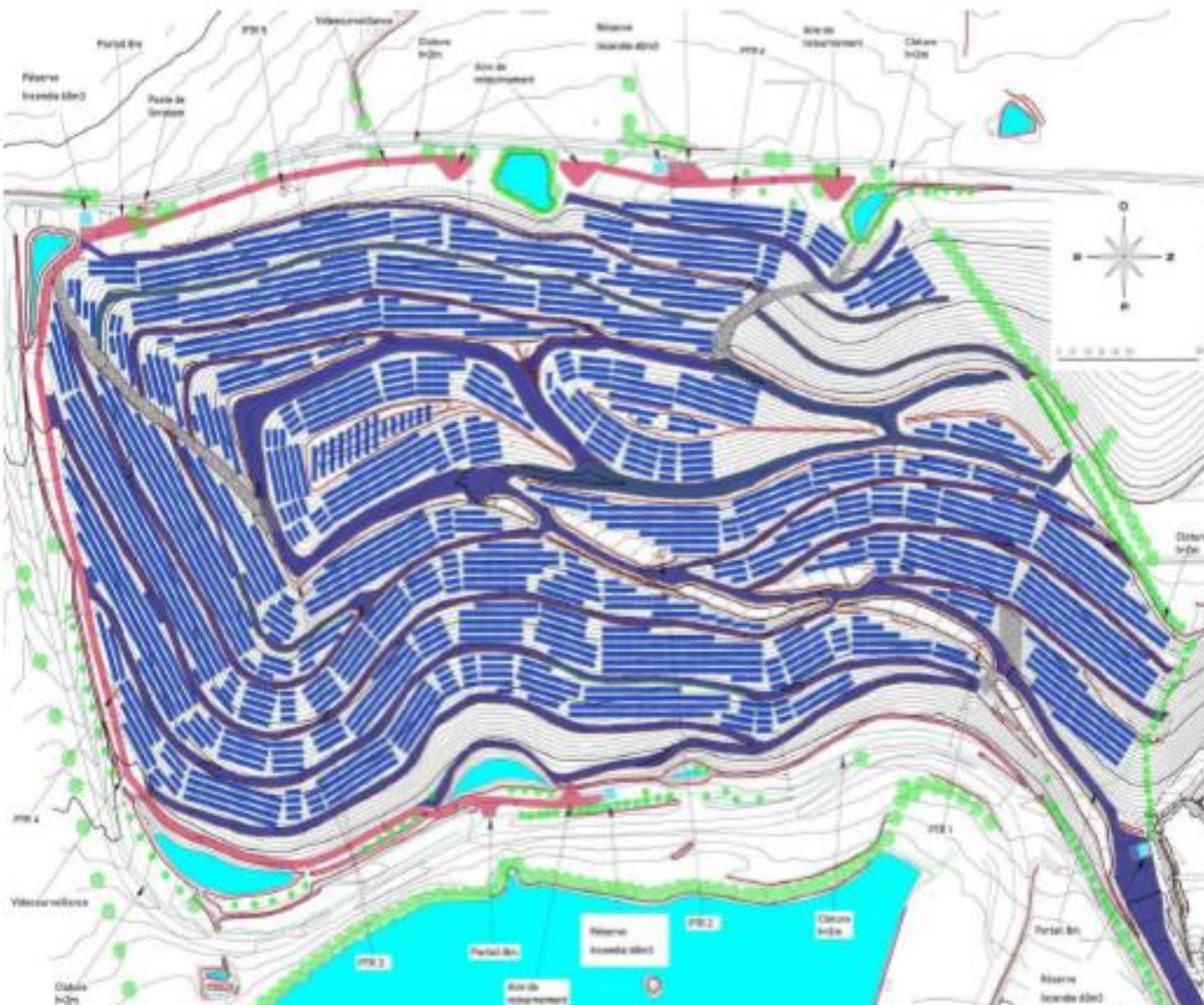


## Partie 2. Raisons du choix du projet

### Vers la transition énergétique:

- Cohérence avec les **objectifs nationaux** (Loi Grenelle 1, arrêté ministériel du 15 déc 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité)
  - Cohérence avec le **SRCAE** des Pays de la Loire :
    - Maintenir et renforcer la filière solaire photovoltaïque
    - Objectif de production de 5400 MW pour le photovoltaïque
  - Cohérence avec le futur **PCAET** de Laval agglomération (délibération du 16 septembre 2019), lequel doit contribuer à répondre localement, à l'échelle du bassin de vie, aux objectifs nationaux, notamment en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.
- ➔ Projet photovoltaïque de grande envergure, permettant d'accélérer la **transition énergétique** du territoire et d'un secteur industriel consommateur d'énergie

# Partie 3. Présentation du projet



## LEGENDE

- Arbres et arbustes existants
- Fossé / Talus
- Fil d'eau
- Puits existant
- Banquettes existantes circulables
- Banquettes existantes non circulables / accessibles
- Embranchements
- Dâture projet (hauteur: 2m)
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Réserve incendie 6ln3
- Aire d'aspiration (6m x 8m)
- Portail d'accès (largeur: 8m)
- Mât de vidéosurveillance
- Voies projet à créer
- Tables PV

## Partie 3. Présentation du projet

- Implantation de 43 714 panneaux solaires répartis sur 1 987 tables sur le Merlon Sud
  - Tables de 22 modules (1680 mm x 990 mm), avec pose des modules en portrait et inclinés à 15°.
  - Cette configuration avec des petites tables mono-pieux permet de maximiser la couverture et leur adaptabilité au profil du merlon. L'inclinaison des modules de 15° (pentes du merlon de 15° à 20°) suit la pente du terrain.
  - Surface totale du projet : **300 226 m<sup>2</sup>**
- ➔ Puissance totale estimée : **16,2 MWc**
- ➔ Production annuelle estimée à environ 14 000 MWh/an



Fondations visées



Fondations micropieux



# Partie 3. Présentation du projet

- **Fondations** : de type vis d'ancrage au sol (de diamètre inférieur à 10cm) ou micropieux.
- **Locaux techniques** : onduleurs (positionnés sous les tables), 6 postes de transformation, 1 poste de livraison
- **Accès** : 4 portails d'accès, création d'une piste périphérique (circulation engins de chantier et de secours). Seules les banquettes utilisables par les véhicules seront indiquées aux besoins de l'exploitation par une signalisation fléchée.
- **Site entièrement clôturé et sécurisé** : 7 mâts de vidéosurveillance, 4 réserves incendie, clôture, accès par clé triangulaire aux portails





# Partie 3 : Raisons du choix du projet

## Avant



## Après



A hauteur du hameau de « Bellevue », l'observateur disposera d'une vue dégagée sur les structures du parc photovoltaïque notamment sur la clôture ceinturant le site et sur les panneaux solaires.

# Partie 3 : Raisons du choix du projet

## Avant



## Après



Depuis les abords Est du projet, la quasi absence d'écrans végétalisés permettra à l'observateur de disposer d'un champ visuel dégagé sur l'intérieur du parc photovoltaïque. Les panneaux solaires seront nettement visibles notamment du fait de leur surélévation topographique supérieure à la hauteur de la clôture ceinturant le site.



# Partie 3 : Raisons du choix du projet

**Avant**



**Après**



Depuis un large secteur Sud, les usagers arrivant de cette direction auront une vue dégagée sur le parc photovoltaïque. L'absence d'éléments végétalisés dans ce secteur ne permet pas de réduire le champ visuel sur les terrains du projet. Les structures visibles du site concerneront l'ensemble des éléments constituant le parc solaire. Ce constat vaut pour le hameau de « La Grande Roche » où l'absence de végétation arborée ne permet pas de cloisonner l'espace et de réduire le champ visuel.

# Partie 3 : Raisons du choix du projet



Depuis le hameau de « La Croix Rouge », les panneaux photovoltaïques apparaîtront à l'observateur à la faveur des trouées présentes dans la végétation. L'impact visuel résultera du contraste de couleur, bleutée sur un fond vert dominant ainsi que dans l'uniformité des structures, donnant une impression d'uniformité et de masse des structures.



# Partie 4. Prochaines étapes

## Instruction du permis de construire

- Déposé le 18/12/2020
- Enquête publique prévue potentiellement en juin 2021
- Retour des services de l'Etat fin 2021

## Concertation et information

- Délibération en Conseil municipal en janvier/février
- Délibération en Conseil communautaire ?
- Présentation du projet lors d'un atelier EnR à Laval agglo ?
- Tenue d'une permanence au printemps
- Information communale : site internet, bulletin municipal, panneaux d'affichage en amont de l'enquête publique